



DEMANDE DE COMMUNICATION DE DOSSIER MÉDICAL
 art L 1111-7, L1110-4, L1111-5, L1112-1, L1111-5-1, et R1111-1, R1111-7 et R1112-1 du CSP

I DAF 52 D

QUESTIONNAIRE À COMPLÉTER ET A RETOURNER

**4 rue Paul Éluard – BP 45 (service de l'accueil)
 76301 – SOTTEVILLE LES ROUEN cedex**

ou par mail à bde@ch-lerouvray.fr

Je soussigné(e) M, Mme,
 Demeurant :
 Numéro de téléphone :

PIÈCES À FOURNIR : Copie de votre carte d'identité recto-verso, de votre passeport ou de votre permis de conduire

QUALITÉ DU DEMANDEUR DE DOSSIER MÉDICAL ET PIÈCES SOUHAITÉES

- Je suis l'utilisateur concerné

- J'agis en qualité de représentant de M / Mme
, né (e) le : / /
 au titre de (préciser votre qualité) :

 - représentant légal (joindre une copie du livret de famille)
 - ayant droit (joindre une copie du livret de famille et de l'acte de décès ainsi qu'un acte notarié)
 afin de:
 - défendre la mémoire du défunt *
 - connaître la cause du décès *
 - faire valoir leur droit *

**seuls les documents relatifs au motif coché ci-dessus seront communiqués à l'ayant-droit*

- tuteur (joindre le jugement de placement sous tutelle)
- autre (à préciser) :

** Les cases à cocher ci-dessous ne concernent pas l'ayant droit*

Si vous ne souhaitez pas l'intégralité du dossier médical, merci de **cocher** ci-dessous les pièces que vous souhaitez obtenir :

- Compte-rendu d'hospitalisation
- Compte-rendu de consultation
- Compte-rendu d'hospitalisation de jour
- Dossier infirmier
- Résultats d'examens
- Autres pièces,
 Précisez lesquelles :

Sur une période déterminée
 Précisez laquelle:

Dans un service d'hospitalisation
 Précisez lequel :

L'intégralité du dossier médical

MODE DE COMMUNICATION (cocher une case)

- Envoi de copies à votre domicile en RAR
- Remise de copies à retirer au Bureau des entrées après RDV
- Consultations sur place avec possibilité d'un accompagnement médical
- Envoi de copies à un médecin de votre choix en RAR
 Précisez les nom, adresse et téléphone de ce médecin

DELAIS DE COMMUNICATION:

- **séjour datant de moins de 5 ans** : de 48h à 8 jours

- **séjour antérieur à 5 ans** : de 48h à 2 mois

NB : Ce délai ne court que lorsque votre demande est jugée recevable (c'est-à-dire qu'elle est complète)

Date : Signature :